

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1^{er} mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE AU SUJET DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, après discussion avec les chefs des partis d'opposition, il a été convenu que la Chambre devrait revenir à l'appel des motions à 5 heures, le mardi 2 mai, afin d'entendre une déclaration du ministre du Revenu national. Je crois que les autres partis sont d'accord.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour qu'il en soit ainsi ordonné.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

MODIFICATION CONCERNANT L'ACQUISITION DE DOCUMENTS DOUANIERS PAR LE MINISTRE OU CERTAINS FONCTIONNAIRES

L'hon. Allan J. MacEachen demande à présenter, au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce, le bill C-196, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1410)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PORTANT SUR LES AFFRONTS AU DRAPEAU CANADIEN OU À UN DRAPEAU PROVINCIAL

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) demande à présenter le bill C-197, tendant à modifier le Code criminel (drapeaux canadien et provinciaux).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de rendre délictueux le fait d'insulter de quelque façon que ce soit le drapeau canadien ou tout drapeau provincial.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

MODIFICATION PORTANT SUR LES AFFRONTS AU DRAPEAU D'UN PAYS ÉTRANGER LÉGALEMENT REPRÉSENTÉ

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) demande à présenter le bill C-198, tendant à modifier le Code criminel (drapeaux étrangers).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, aux termes de ce bill, toute insulte au drapeau d'un pays étranger, légalement représenté au Canada, deviendrait un délit.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Français]

LE COÛT DE PRODUCTION DES ÉMISSIONS «S.O.S. SOLEIL» ET «VIVA MEXICO-VIVA CANADA»

Question n° 175—**M. Caouette:**

1. Combien a coûté la production des émissions S.O.S. Soleil et Viva Mexico-Viva Canada?

2. Les frais encourus ont-ils été partagés par les gouvernements de la Jamaïque et du Mexique ou ont-ils été assumés uniquement par le gouvernement du Canada?

3. Dans l'éventualité où ces émissions se voulaient des échanges culturels, de quels critères d'évaluation s'est-on servi pour déterminer la représentativité des artistes canadiens?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. On ne demande habituellement pas à Radio-Canada de divulguer le coût d'une émission donnée. Il y a toutefois lieu de noter que les coûts de production de «Viva Mexico-Viva Canada» et de «S.O.S. Soleil», émissions présentées dans le cadre de la série «Les Beaux dimanches», se situent en deçà du coût moyen d'un spectacle de variétés d'une durée d'une heure et demie.

2. Aucun gouvernement n'est ici en cause. Il faut cependant noter que c'est à la demande expresse et grâce aux conditions de travail offertes par l'Office du tourisme du Mexique et par l'Office du tourisme de la Jamaïque que ces deux productions ont été réalisées. Il en coûte moins effectivement, dans ces conditions, pour ce genre d'émissions à l'étranger que si l'on tentait de les réaliser en studio.